

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2012

L'an deux mil douze, le dix avril à vingt heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Guy James, Maire.

Date de convocation du conseil Municipal : 02 avril 2012

Présents : Guy JAMES, Guy ALLIAUME, Laurent PICQ, Philippe ANDRE, Jérôme BILBEAU, Laurent CORDEBOIS, Abdelaziz TOUNSI, Christian RICHARD, Gérard CHARPY

Absents : Claude DESOBLIN, Jean MERILLEAU

Pouvoirs :

Secrétaire : Philippe ANDRE

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à la lecture du procès-verbal de la réunion précédente. Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

1 – approbation des comptes de gestion 2011

Proposition de délibération

Le conseil municipal, après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2011 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2011,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2011, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui ont été prescrites de passer dans ses écritures,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011 y compris celles relatives à la journée complémentaire
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2011 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budget annexe (multiservice)

déclare que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2011 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

1 - approbation du compte administratif 2011

Proposition de délibération

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Guy ALLIAUME, vice-président, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2011 dressé par Monsieur Guy JAMES, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Compte administratif principal

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		106 685.73		49838.11		156523.84
Opérations de l'exercice	230266.52	314 833.07	26451.33	50648.03	256717.85	
TOTAUX	230266.52	421 518.80	26451.33	100486.14	332 056,34	522004.94
Résultats de clôture		191 252.28		74034.81		265287.09
Restes à réaliser			144813		144813	
TOTAUX CUMULES	-	191252.28	144813	74034.81		
Résultats définitifs		191252.28	70778.19			120474.09

Compte annexe pour le multiservice

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent	dépenses ou déficit	recettes ou excédent
Résultat reporté		3930.19		32712.62		36642.81
Opérations de l'exercice	2216.16	6170.88	7500.52	0	9716.68	6170.88
TOTAUX	2216.16	10101.07	7500.52	32712.62	9716.68	42813.69
Résultats de clôture		7884.91		25212.10		33097.01
Restes à réaliser			17312		17312	-
TOTAUX CUMULES	-	7884.91				
Résultats définitifs		7884.91				

- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes
- reconnaît la sincérité des restes à réaliser
- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Après échange d'explications diverses, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes administratifs tels que présentés.

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Bannegon-Affectation du résultat

Proposition de délibération

Considérant l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2011, soit 120 474.09€, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affecter cette somme au chapitre 002.

Considérant l'excédent d'investissement de l'exercice 2011, le conseil municipal accepte à l'unanimité d'affecter cette somme soit 70 778.19 € à l'article 1068 (recettes d'investissement).

Budget multiservice – affectation du résultat

Proposition de délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'affecter à l'unanimité la somme de 7884.91 € à l'article 002 (recette de fonctionnement).

Vote du taux des 4 taxes locales

Proposition de délibération

Monsieur le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des 4 taxes locales notifié par les services fiscaux

Après avoir délibéré, les membres du conseil décident de maintenir les taux tels qu'ils sont présentés, à savoir :

	<i>Bases d'imposition 2012</i>	<i>taux 2011</i>	<i>Proposition taux 2012</i>	<i>Produit attendu Avec taux 2012</i>
<i>Taxe d'habitation</i>	<i>265500</i>	<i>18.22%</i>	<i>18.22%</i>	<i>48374</i>
<i>Foncier bâti</i>	<i>189800</i>	<i>8.14%</i>	<i>8.14%</i>	<i>15450</i>
<i>Foncier non bâti</i>	<i>116900</i>	<i>20.96%</i>	<i>20.96%</i>	<i>24502</i>
<i>CFE (ou TP pour 2010)</i>	<i>19900</i>	<i>21.01%</i>	<i>21.01%</i>	<i>4181</i>
<i>TOTAL</i>				<i>92507</i>

Le maire rappelle que ces taux restent inchangés depuis 2 ans.

Vote du Budget 2012

Le Maire présente le budget unique 2012 équilibré qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à : 389 940.00 € et en investissement à 206 022,00€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget.

Vote du Budget 2012 du multiservices

Le Maire présente le budget unique 2012 équilibré qui s'élève en dépenses et recettes de fonctionnement à : 14 655.00 € et en investissement à 25 212.00€.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le budget.

Délibération modifiant le périmètre du Syndicat Intercommunal pour l'aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs affluents

Suite à l'arrêté N°2012-1-284 du 05 mars 2012, le Maire informe que le Conseil accepte le nouveau périmètre, à savoir l'extension aux communes de Chavannes, Arpheuilles, Uzay le Venon, Chaumont, Croisy, Ignol, Raymond et Saligny le Vif.

Délibération modifiant le périmètre du Syndicat Intercommunal pour l'Alimentation en eau potable de la Vallée de Germigny.

Suite à l'arrêté N°2012-1-2941 du 05 mars 2012, le Maire informe que le Conseil accepte le nouveau périmètre, à savoir l'extension à la commune de SANCOINS.

Délibération sur le périmètre de la future communauté de communes du Dunois

Suite à l'arrêté N°2012-1-173 du 13 février 2012, le Maire informe que le Conseil accepte l'extension de la CDC du Dunois aux communes intéressées par cette nouvelle communauté, à savoir Bannegon, Le Pondy, Senneçay et Thaumiers.

Délibération pour la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Le maire et les autres membres du conseil approuvent la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés à la délibération du Comité du 18 octobre 2011.

Délibération sur la dissolution du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Dun sur Auron

Suite à la mise en place du schéma de coopération intercommunale, le Maire informe que le Conseil doit délibérer sur la dissolution du Syndicat Intercommunal à vocation scolaire de Dun sur Auron. Après concertation, les membres du conseil décident de ne pas se prononcer en faveur de cette dissolution pour manque d'informations.

Encaissement chèques

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte:

- La somme de trente euros (30€), versée par l'agence de développement touristique du Cher pour remboursement frais de mission.
- La somme de quarante et un euros 50 centimes (41.50 €), versée deux fois par la MSA Beauce Cœur de Loire pour remboursement de visites médicales

Ces sommes seront imputées à l'article 7788.

- La somme de soixante-seize euros (76€), versée par le Trésor Public pour remboursement d'excédent de versement sur la taxe foncière.

Cette somme sera imputée à l'article 73911.

Approbation de devis (rénovation mairie-école)

Le maire présente les devis concernant ces travaux. Les conseillers donnent leur accord pour signer les devis avec la société BILBEAU de Charenton du Cher.

Approbation de devis (rénovation ancienne mairie)

Le maire présente les devis concernant ces travaux. Les conseillers donnent leur accord pour signer les devis avec la société SOGEB de Saint Amand Montrond.

Approbation de devis (création et rénovation de fossés)

Le maire présente le devis concernant ces travaux. Les conseillers donnent leur accord pour signer le devis avec la SARL AUFORT DENIS de Vernais.

Approbation de devis (toiture-église)

Le maire présente le devis concernant ces travaux. Les conseillers donnent leur accord pour signer le devis avec la SARL MAUSSANT de Vernais.

Approbation de devis (remplacement des extincteurs)

Le maire présente les devis concernant ces travaux. Les conseillers donnent leur accord pour signer les devis avec la société SICLI de Cergy Pontoise.

Approbation de devis (remplacement de convecteurs – salle des associations)

Le maire présente le devis concernant ces travaux. Les conseillers donnent leur accord pour signer les devis avec la société DURIN Joël de Charenton du Cher.

Préparation des bureaux de vote pour élections présidentielles

Cf. tableau.

Questions diverses

- Monsieur Picq émet le souhait qu'un nouveau suppléant soit nommé pour le syndicat du Pays Berry St Amandois en remplacement de M. Mérilleau. La candidature de M. Jérôme BILBEAU est validée par l'ensemble des membres.
- M. Charpy fait part d'une demande des habitants du hameau de Rhimbé pour une table supplémentaire et le busage de certains fossés.
- Il a été également évoqué le besoin de regravillonner le chemin de Fontblisse.
- Le maire rappelle que le brulage des déchets verts et des ordures ménagères est interdit sur le territoire de la commune. Un arrêté va être pris en ce sens prochainement.
- Un programme d'abattage des peupliers est prévu sur la commune pour 2012. Il s'ensuivra un programme de replantation.